

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2026**

Délibération n° 2026-05-051

Date de la convocation : 16 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de procurations : 4

Votes : 23

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-deux mai deux-mil-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Geneviève MANDON, maire de la commune.

Membres présents :

MANDON Geneviève, SEUX Christian, CHOVEL-LARGERON Béatrice, EBOLI Laure, CHAVANA Jean-Luc, BERGER Estelle, LARGERON Olivier, BASTY Jean-Pierre, LANDON Jean-Luc, GRANGE Jean-Luc, BEAL Bénédicte, LESCANNE Etienne, GAGNAIRE-DENIS Julie, SABATIER Lucie, JACQUET Elodie, RAYMOND Jonathan, BALLERY Sarah, GOUTTE Marie, DEBROSSE Paulin.

Procurations :

THOUMY Denis, procuration à CHAVANA Jean-Luc

BESSON Hélène, procuration à LESCANNE Etienne

FAURE Guillaume, procuration à BEAL Bénédicte

DESFOND Juliette, procuration à BERGER Estelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260522-2026-05-51-AR-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2026

Absente excusée :

Secrétaire : BEAL Bénédicte

OBJET : SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – TARIFS 2026-2027

Madame la maire expose que les tarifs doivent être fixés dès à présent pour l'eau qui sera consommée après les relevés de compteur qui seront effectués au cours du mois de juin.

Elle propose à l'assemblée de modifier les tarifs du service de l'eau et du service de l'assainissement pour l'année à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE les tarifs suivants, à compter du 1^{er} juillet 2026 :

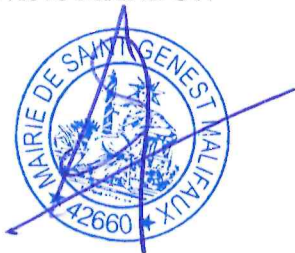
EAU HT	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	2026/2027
Part fixe	52 €	55 €	59 €	59 €	59 €
0 à 500 m ³	1.12 €	1.12 €	1.19 €	1.19 €	1.25 €
500 à 6000 m ³	0.94 €	0.94 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €
ASSAINISSEMENT HT					
Part fixe	28 €	30 €	32 €	32 €	34 €
Taxe le m ³	1.05 €	1.05 €	1.12 €	1.12 €	1.20 €
Redevance sur la consommation d'eau potable				0,33 €/m ³	0,32 €/m ³
Redevance prélèvement sur la ressource en eau, alimentation en eau potable				0,0331 €/m ³	0,0337 €/m ³
Redevance performance réseaux eau potable				0,02 €/m ³	0,05 €/m ³

Redevance systèmes d'assainissement collectif				0,084 €/m3	0,194 €/m3
Assainissement non collectif (tarifs du bureau HOLOCENE)					
Diagnostic de fonctionnement	85 €	85 €	98 €	110 €	110 €
Contrôle en cas de vente	105 €	105 €	110 €	125 €	125 €
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter sans rejet au fossé				75 €	75 €
Contrôles de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter avec rejet au fossé				150 €	110 €
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées				205 €	205 €
Pénalité pour absence au rendez-vous				16 €	16 €
Raccordement des constructions					
① - NOUVELLES :					
* 1 ^{er} logement	2 700 €	2 900 €	2 900 €	2 900 €	3 000 €
* logement supplémentaire	1 350 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 600 €
* plafond maximum	9 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 500 €
② - EXISTANTES :					
* 1 ^{er} logement	1 500 €	1 650 €	1 650 €	1 650 €	1 750 €
* logement supplémentaire	750 €	800 €	800 €	800 €	850 €
* plafond maximum	9 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 500 €

ONT SIGNE AU REGISTRE LA MAIRE ET LA SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.
A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 22 mai 2026.

La Maire
Geneviève MANDON



La secrétaire de séance
Bénédicte BEAL